

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à Roquevaire sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse pour « Animation et concertation pour la gestion des ressources en eau stratégiques - année 2024 » et Signature d'une convention de partenariat avec le CDSC 13 relatif à la co-organisation d'un colloque

Délibération n° : 445-2024

Annexe :

Convention de partenariat technique et financière avec le CDSC 13 relatif à la co-organisation du colloque : « Quels apports de la spéléologie dans la connaissance des eaux souterraines »

Membres en exercice : 38

Membres présents : 20

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 10

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

Pouvoirs :

Monsieur Ollivier ARTUPHEL, délégué de la commune de Nans-les-Pins, a donné pouvoir Monsieur Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers ;

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

Monsieur Vincent AYALA, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

Monsieur Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux, a donné pouvoir à Madame Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes ;

Une autre vie s'invente ici

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône ;
Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

Madame Véronique MIQUELLY, déléguée du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud-PACA, a donné pouvoir à Monsieur Georges BOTELLA, délégué de la Région Sud-PACA.

Excusés(es), absents(es) :

Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Jean-Raymond NIOLA, Madame Cathy SILVY, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Monsieur François de CANSON.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Madame Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Jean-Jacques LEBBOS, Président du Conseil de Parc ; Jean-François RICHON, Service Expertise écologique & Paysage du Pôle transition écologique & énergétique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Monsieur Philippe SUSINI, chargé de mission Environnement du département des Bouches-du-Rhône ; Monsieur Patrick PEQUIGNOT du service ingénierie ENS du département du Var.

Equipe du Parc : Monsieur Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Madame Amandine CARRÉ, Responsable administrative et financière ; Monsieur Thierry DARMUZEY, Responsable du pôle Paysage, biodiversité et gestion de l'espace et Chargé de mission Patrimoine naturel.

Vu :

- * Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- * Les dispositions de la mesure 5 de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume « *conforter la trame verte et bleue et maintenir la qualité de la biodiversité ordinaire* » ;
- * Les dispositions de la mesure 6 de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume « *assurer une gestion cohérente, économe et concertées de la ressource en eau* » ;
- * Les conditions générales d'attribution et de versement des aides et les conditions particulières intégrées au recueil des délibérations du programme du SDAGE Rhône Méditerranée ;
- * Les orientations stratégiques préconisées dans le rapport phase 3 de l'étude des zones de sauvegarde des masses d'eau souterraine stratégiques du territoire de la Sainte Baume ;
- * Les dispositions du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant Rhône-Méditerranée (SDAGE) et du programme de mesures 2022-2027 approuvés le 18 mars 2022 ;
- * La feuille de route annuelle 2024 concernant les actions d'animation et de concertation pour la gestion des ressources en eau stratégiques

Considérant que :

- * La priorisation des dispositions phares de la Charte PNR ;
- * Les trois enjeux majeurs de la nouvelle programmation du SDAGE : « **la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique** », « **la lutte contre les pollutions par la substance dangereuses** » et « **la restauration des cours d'eau, en lien avec des objectifs d'atteinte de l'équilibre quantitatif des ressources en eau (notamment par le respect des débits d'objectif d'étiage (DOE)) et de l'aléa inondation** ».

S'agissant de la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse :

Le Parc anime la concertation des acteurs pour la gestion des ressources en eau stratégique.

La mission vise à renforcer la protection et la connaissance des masses d'eau souterraine par la prise en compte de zones de sauvegarde définies pour la préservation à long terme du potentiel exploitable pour l'eau potable.

Elle a pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance et la compréhension des masses d'eau souterraines du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- D'intégrer les enjeux de préservation des masses d'eau souterraines dans les politiques publiques locales ;
- D'informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux des masses d'eau souterraine.

Dans la continuité des actions mises en œuvre en 2022 et 2023 pour mener à bien ces objectifs, il est proposé au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume de renouveler la demande d'aide financière annuelle auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse afin de poursuivre cette mission d'animation et de concertation. Cette demande s'accompagne d'une programmation (feuille de route annuelle) toujours définie en étroite collaboration avec l'agence.

Pour 2024, la feuille de route « **Animation et concertation pour la gestion des ressources en eau stratégiques** » prévoit :

- **La mise en œuvre et le suivi** avec la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume **des études de délimitation des aires d'alimentation des captages prioritaires Puit des Noyers et du Puits Long** et de leur vulnérabilité (en référence à la délibération n° 426-2023 du comité syndical du 06 décembre 2023 concernant la signature de la convention de partenariat avec la CASSB permettant la mise en œuvre du projet d'étude) ;
- **La continuité et le déploiement du dispositif de suivi qualitatif et quantitatif des eaux souterraines** stratégiques de la Sainte-Baume (sources et nappes) ;
- **L'évaluation à « mi-charte » des actions concernant les enjeux "eau" sur le territoire du PNR de la Sainte Baume**, portées en propre par le Parc mais également celles conduites par les autres acteurs locaux de la politique de l'Eau (Syndicats mixtes des bassins versants) ;
- **L'animation territoriale pour l'intégration des enjeux des eaux souterraines stratégiques dans la planification de l'urbanisme et les projets du territoire** par l'accompagnement des projets dans la protection qualitative et quantitative des eaux souterraines et la veille et conseil auprès des services de l'Etat ;
- **La diffusion des connaissances sur les ressources en eau souterraine au travers** : du Système d'information territorial Interparcs et d'un colloque "Quels apports de la spéléologie dans la connaissance des eaux souterraines" programmé le 25 janvier 2024 à Roquefort-la-Bédoule sur invitation et co-organisé avec les deux Comité départementaux de spéléologie des Bouches-du-Rhône et du Var ;

- **La mobilisation citoyenne par l'organisation d'évènements locaux de l'eau** : Animation de la commission « Eau » du Conseil de développement du Parc, action de sensibilisation sur les économies d'eau auprès de tous établissements touristiques du territoire, organisation de la Fête de Parc à Belgentier sur le thème de l'eau programmée pour le 16 juin 2024.

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant	Taux
Charges de personnels et frais de structure	95 959 € TTC	Agence de l'eau RMC	78 960 €	70 %
Ordinateur (équipement d'un poste d'un stagiaire)	1 000 € HT			
Achat de petits matériels	291 € TTC			
SIT PACA	3 000 € TTC			
Colloque "quels apports de la spéléologie dans la connaissance des eaux souterraines"	4 550 € TTC	Autofinancement	33 840 €	30 %
Budget prévisionnel : diverses animations de la Fête du Parc sur le thème de l'eau à Belgentier (83) - date fixée le dimanche 16 juin 2024	8 000 € TTC			
Total dépenses	112 800 €	Total recettes	112 800 €	100%

S'agissant de la convention de partenariat entre le Parc et le CDS13 :

Pour la co-organisation du colloque "Quels apports de la spéléologie dans la connaissance des eaux souterraines", l'association entre le Parc et le Comité départemental de spéléologie et de canyoning des Bouches-du Rhône se concrétise par le biais d'une convention de partenariat qui a pour objectif de définir les modalités organisationnelles et financière de l'évènement.

Le Parc s'engage à :

- Participer et animer au côté du CDSC13 aux réunions de préparation et d'évaluation du budget prévisionnel de l'évènement ;
- Intégrer le budget prévisionnel pour réaliser l'évènement dans la demande de subvention globale auprès de l'agence de l'eau correspondant à la mission « Animation et concertation pour la gestion des ressources en eau stratégiques » sur 2024 ;
- Elaborer les différents documents de programmation et publication sur l'évènement ;
- Assurer l'invitation et suivre les inscriptions des participants issus des structures institutionnelles (environ 130 invitations) ;
- Participer le jour de l'évènement (en particulier les interventions de deux chargés de mission du Parc lors des conférences et l'animation d'ateliers)
- Suivre la production, via un prestataire de service, et assurer la diffusion des actes du colloque.

Le CDSC 13 s'engage à :

- Participer et animer au côté du Parc aux réunions de préparation et d'évaluation du budget prévisionnel de l'évènement ;
- Assurer l'invitation et suivre les inscriptions des participants issus de la communauté des spéléologues (environ 50 invitations) ;
- Assurer l'ensemble de l'organisation logistique (réservation salle, repas...)
- Participer le jour de l'évènement (en particulier des interventions lors des conférences et l'animation d'ateliers)
- Suivre la production, via un prestataire de service, et assurer la diffusion des actes du colloque.

Modalités financières de la convention de partenariat entre le Parc et le CDS13 :

Le coût total de cette manifestation est estimé à 8 750 €TTC. Le Parc, via les financements perçus de l'Agence de l'eau, s'acquittera auprès du CDSC13 des dépenses liées à l'organisation du colloque, listées dans la convention, sur présentation de factures justificatives et dans la limite d'un montant maximal de 4 550 TTC.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme d'actions et son plan de financement sus-décrits ;
- **D'ADOPTER** la convention de partenariat technique et financier avec le CDSC 13 ;
- **DE S'ENGAGER** dans la réalisation de l'ensemble des actions précitées pour lesquelles l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse serait susceptible d'apporter son soutien financier ;
- **DE SOLLICITER** l'octroi d'une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 78 960 € pour des dépenses totales s'élevant à montant 112 800 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec le CDSC 13, à effectuer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS